

» Le réseau de la formation continue

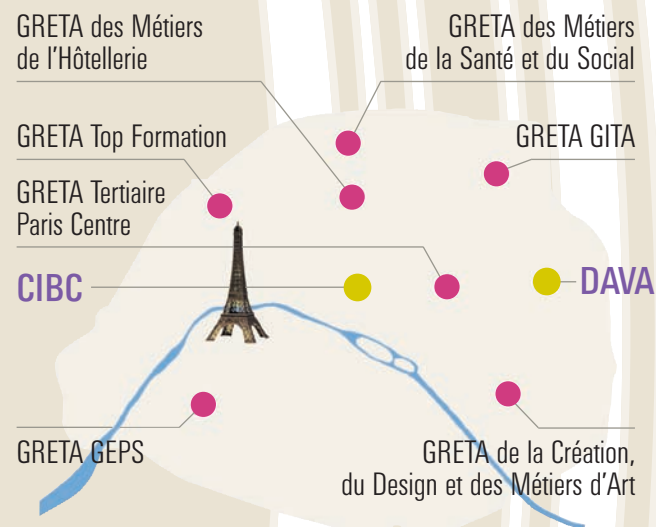
vous accompagne dans cette démarche pour les diplômés de l'Éducation nationale, du CAP au BTS dans tous les secteurs d'activité et pour d'autres certifications

» Comment financer votre démarche ?

Publics	Financeurs	Cadre du financement
Salariés (en CDI, CDD, intérim...)	Entreprises	Plan de formation ou du DIF
	OPCA, OPACIF (FONGECIF ...)	Fonds mutualisés
Agents publics (titulaires ou non titulaires)	Administration, Etablissements publics	Plan de formation ou du DIF
Non-salariés (professions libérales, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...)	Organismes collecteurs (AGEFICE, FIF-PL, FAFE...)	Prise en charge prévue par ces organismes
Demandeurs d'emplois Salariés en intérim (indemnisés ou non)	Conseil Régional Ile de France	Chéquier VAE
	DDTEFP	Dispositif renforcé

Transformez votre expérience en diplôme ...

» Une réponse de proximité avec le réseau de la formation continue de l'académie de Paris



» Où vous renseigner ?

T 01 44 62 39 00 (61)

<http://dafco.scola.ac-paris.fr>



création Crédits photographiques : Jean Lamine - Marc Bianchi - Décembre 2010.

Validation des acquis de l'expérience



VAE

Transformez votre expérience en diplôme ...

avec le réseau de la formation continue de l'académie de Paris



» Validation des Acquis de l'Expérience

» VOUS SOUHAITEZ ...

- » Obtenir un diplôme pour faire reconnaître vos compétences, évoluer sur le plan professionnel, sécuriser votre parcours professionnel, retrouver un emploi ...

» VOUS ÊTES ...

- » Salarié(e) : en CDI, CDD, intérimaire ...
Non-salarié(e) : profession libérale, artisan, commerçant, travailleur indépendant ...
- » Agent public, titulaire ou non
Demandeur d'emploi, indemnisé ou non
Bénévole ayant une expérience associative ou syndicale

» VOUS AVEZ UNE EXPÉRIENCE DE 3 ANS

- » en lien avec le diplôme visé

La Validation des Acquis

vous permet d'obtenir, sans condition de formation préalable, tout ou partie du diplôme qui correspond à votre expérience

Transformez votre expérience en diplôme ...

» Les étapes de la démarche

DAVA / GRETA / CIBC
Accueil / Réunion d'information

Présentation de la démarche pour connaître la procédure de préparation et de validation des acquis de l'expérience

Candidat
Retrait du dossier de validation

Par courriel ou par courrier

DAVA
Étude personnalisée - Ciblage du diplôme

Aide au choix du diplôme

Candidat
Constitution, élaboration
Envoi ou dépôt du livret 1 au DAVA

Constitution des preuves et documents nécessaires

DAVA
Étude de recevabilité du dossier

Délivrance ou non de l'avis de recevabilité

DAVA / GRETA / CIBC / Candidat
Montage du dossier de financement

Dès réception de l'avis de recevabilité

DAVA / GRETA / CIBC
Accompagnement (facultatif)
au retour de la convention signée

- Des ateliers méthodologiques d'aide à l'analyse des activités et à la constitution du livret 2
- Un conseil individualisé avec un expert - diplôme
- Un ou plusieurs entretiens de suivi individuels
- Un ou plusieurs ateliers de préparation à l'entretien avec le jury
- Un conseil post jury (facultatif)

Candidat
Constitution, élaboration
Envoi ou dépôt du livret 2 au DAVA

Description des activités professionnelles du candidat

DAVA
Envoi du dossier du candidat
au service des examens

Inscription à l'examen

Service Interacadémique
des Examens et Concours (SIEC)
Convocation des candidats

Organisation des jurys

SIEC
Examen du dossier par le jury
et entretien avec le jury

Présentation orale des activités et des expériences professionnelles

Délibération et décision du jury

Le SIEC vous informe par courrier de la décision du jury

Transformez votre expérience en diplôme ...

Transformez votre expérience en diplôme ...